



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2024

Délibération n° CA 20/2024

Portant sur le rapport d'information relatif au point d'étape secteur aérien : Délégation de Service Public 24-27

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 15 avril 2024 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en salle de téléprésence de la Collectivité de Corse.

Membres présents :

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BRADESI Laurent	Représentant le syndicat Strada Corsa
M. DE PERETTI Nicolas	Représentant le syndicat CFDT
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. ORSONI Marc Aurèle	Représentant le syndicat STC
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. QUASTANA Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
Mme PIETRI Véronique	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse



M. ARRIGHI Pierre

Mme BASTIANI Angèle

M. BICCHIERAY Didier

M. BINDINELLI Jacques

Mme BOZZI Valérie

M. CASTELLI Antoine

Mme FERRI Evelyne

M. LECCIA Jean-Baptiste

M. MELA Georges

M. MIAS Patrick

M. SAVELLI Jean-Michel

M. VENTURI Jean-Marc

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Présidente de l'ATC

Conseiller de l'Assemblée de Corse

Représentant le syndicat SPTC

Conseillère de l'Assemblée de Corse

Représentant le syndicat CGC

Représentant le syndicat CGT

Représentant le syndicat FO

Conseiller de l'Assemblée de Corse

Représentant la CRMA de Corse

Conseiller de l'Assemblée de Corse

Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membre de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC

Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse représentée par M. Thomas WARIN

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

Mme TOMASI Muriel représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- **Vu** l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,



- Vu** l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
 - **Vu** l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
 - **Vu** l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
 - **Vu** l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
 - **Vu** l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
 - **Vu** la délibération n° CA 10/2022 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 28 Mars 2022, attribuant le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Desserte aérienne de Service Public entre la Corse et le Continent français pour la période prévisionnelle 2024 à 2027,
 - **Vu** la délibération n° CA 23/2022 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 04 juillet 2022, portant sur le rapport de la méthode de travail CDSP Aérien 2024-2027,
 - **Vu** la délibération n° CA 43/2022 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 09 décembre 2022 portant sur le point d'étape renouvellement du service aérien 2024-2027,
 - **Vu** la délibération n°23/054 AC du 27 avril 2023 de l'Assemblée de Corse approuvant les Obligations de Service Public aérien 2024-2027, entre, d'une part, les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice et, d'autre part, les aéroports de Bastia, Calvi, Ajaccio et Figari, ainsi que le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation des liaisons aériennes susmentionnées à compter du 1er janvier 2024,
 - **Vu** la délibération n° CA 30/2023 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 13 novembre 2023, portant sur le renouvellement de la Délégation de Service Public aérienne à compter du 1er janvier 2024,
 - **Vu** la délibération n° 23/141 AC du 30 novembre 2023 de l'Assemblée de Corse approuvant les contrats de Délégation de Service Public pour l'exploitation, à compter du 1^{er} janvier 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse et les aéroports de Marseille et Nice,
 - **Vu** la délibération n° CA 35/2023 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 11 décembre 2023 portant sur la prolongation des conventions de Délégation de Service Public aériennes 20-23 pour l'exploitation des services aériens réguliers entre les aéroports de Corse et l'aéroport de Paris-Orly,
 - **Vu** la délibération 23/185 AC du 21 décembre 2023 de l'Assemblée de Corse autorisant la prolongation des conventions de Délégation de Service Public aériennes 20-23 pour l'exploitation des services aériens réguliers entre les aéroports de Corse et l'aéroport de Paris-Orly,
 - **Vu** la délibération 23/186 AC du 21 décembre 2023 de l'Assemblée de Corse décidant du report de l'entrée en vigueur des nouvelles Obligations de Service Public pour ce qui concerne l'exploitation des services aériens réguliers entre les



aéroports de Corse et l'aéroport de Paris-Orly, en conséquence de la prolongation jusqu'au 24 mars 2024 de ces conventions,

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public dument réunie en date du 31 janvier 2024 proposant d'attribuer l'ensemble des lots au Groupement Air Corsica-Air France,

- **Vu** la délibération n°24/017 AC du 29 février 2024 attribuant les CDSP des lignes aériennes de service public entre les quatre aéroports de Corse et l'aéroport de Paris-Orly au Groupement Air Corsica-Air France,
- **Vu** le rapport d'information relatif au point d'étape secteur aérien : Délégation de Service Public 24-27 en date du 15 avril 2024.

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Prend Acte du rapport d'information relatif au point d'étape secteur aérien : Délégation de Service Public 24-27.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 15 avril 2024

Flora MATTEI

